

RÈGLES OFFICIELLES DU CONCOURS
« Six Invitational Golden Ticket Contest »

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. AUCUN ACHAT N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAIN.

TOUTE PARTICIPATION EST NULLE ET NON AVENUE EN CAS D'INTERDICTION PAR LA LOI OU PAR LA RÈGLEMENTATION. LES PARTICIPANTS DOIVENT ÊTRE ÂGÉS D'AU MOINS 18 ANS AU MOMENT DE LA PARTICIPATION.

Le présent Concours n'est en aucune façon sponsorisé, appuyé ou régi par, ou associé à Instagram ou quelque réseau social que ce soit. Les informations que vous communiquez sont destinées à Ubisoft Inc. et non à Instagram ou quelque autre réseau social. Les informations que vous communiquez seront uniquement traitées en vertu de la politique de confidentialité d'Ubisoft consultable à l'adresse suivante : <https://legal.ubi.com/privacypolicy/>.

1. **ÉLIGIBILITÉ** : « Six Invitational Golden Ticket Contest » (le « **Concours** ») est ouvert à tout résident légal des **USA, du Canada (incluant Québec), Mexique, Argentine, Brésil, Chili, Royaume-Uni, Irlande, France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Chine, Japon et Russie** âgé d'au moins **18** ans au moment de la participation. Les salariés, cadres et administrateurs du Sponsor ainsi que de chacun(e) de ses sociétés affiliées, filiales, licenciés, franchisés, distributeurs, revendeurs, commerciaux, agences publicitaires et de promotion, et toute société associée au Concours (collectivement les « **Entités du Concours** ») ainsi que leur famille immédiate (c'est-à-dire leurs parents, conjoints, frères ou sœurs, enfants, grands-parents, beaux-parents, beaux-fils ou belles-filles et demi-frères ou demi-sœurs, ainsi que leurs conjoints respectifs et toutes les personnes vivant dans le même foyer, de la même famille ou non) ne sont pas autorisés à participer. Sous réserve des lois, directives et règles applicables aux niveaux fédéral, étatique, régional, départemental, municipal, territorial et local. Toute participation en dehors des USA, du Canada (incluant Québec), Mexique, Argentine, Brésil, Chili, Royaume-Uni, Irlande, France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Chine, Japon et Russie est nulle et non avenue ainsi qu'en cas d'interdiction.

2. **SPONSOR**: Ubisoft Inc. situé au 625 3rd Street San Francisco, CA, USA.

3. **DURÉE DU CONCOURS** : Le Concours commencera à 9h00 Heure du Pacifique (« HP ») le 19 décembre 2017 et prendra fin à 23h59 HP le 5 janvier 2018.

4. **COMMENT PARTICIPER** :

Pour participer au Concours, veuillez suivre les consignes ci-dessous. Les dates et heures indiquées sont susceptibles d'être modifiées :

- Créez un design original pour l'un des opérateurs du jeu Rainbow Six Siege
- Soumettez votre design original d'opérateur en l'envoyant par email à l'adresse suivante : SixInvitationalSubmissions@ubisoft.com
- Obligatoire : inclure au minimum un résumé écrit au sujet de votre design, votre nom légal complet, votre âge et votre adresse complète
- Optionnel : inclure un concept art, un lien vers une vidéo YouTube de vous donnant des explications au sujet de votre design d'opérateur, et tout autre support matériel

LIMITE : Aucun autre mode de participation n'est accepté. La participation au Concours n'est valable pour aucun autre événement promotionnel ou concours. En participant au Concours, chaque Participant (collectivement le « **Participant** » « **Joueur** » ou « **Vous** ») s'engage à accepter, à respecter et à se soumettre sans réserve aux

présentes règles officielles ainsi qu'aux décisions du Sponsor, décisions qui seront définitives et exécutoires à tous égards.

Toutes les Participations sont soumises à une vérification par le Sponsor. Les Participations qui ne respectent pas les exigences spécifiées ci-dessous ou qui ne respectent pas les Règles Officielles contenues dans les présentes peuvent être disqualifiées. Toute tentative de participation, d'une forme différente de celle décrite aux présentes, est nulle. Conformément aux Règles Officielles du Concours, le Sponsor déterminera à sa seule discrétion ce qui constitue une participation valide.

5. PRATIQUES INTERDITES

Pendant le Concours, Ubisoft peut, à sa seule discrétion et sans préjudice pour ledit Participant, avertir, disqualifier ou bannir tout Participant qui, notamment mais non limitativement :

- S'inscrit au Concours via plusieurs comptes différents ;
- S'allie à d'autres Participants en vue d'obtenir un avantage déloyal ;
- Procède à une quelconque forme de tricherie ou d'acte de piratage ;
- Ne respecte pas l'intégralité des présentes Règles Officielles ;
- Fait preuve d'un comportement qui est, de l'avis du Sponsor, illégal, nuisible, abusif, harcelant, menaçant, malveillant, diffamatoire, calomnieux, fallacieux, pornographique, pédophile, obscène, vulgaire, raciste, xénophobe, susceptible d'inciter à la haine, sexuellement explicite, violent, contraire à la morale ou inacceptable de quelque autre manière que ce soit.

6. SÉLECTION DES GAGNANTS

Sélection des Gagnants par le Sponsor

Le 11 janvier 2018, le Sponsor sélectionnera un (1) Gagnant du Grand Prix et dix (10) Runner up, pour un total de onze (11) Gagnants parmi toutes les Participations respectant les critères imposés par les présentes Règles Officielles.

Le Sponsor jugera les Participations et sélectionnera les Gagnants en se basant sur les critères suivants :

- Originalité
- Créativité
- Complétude de la soumission du design d'opérateur

7. PRIX

Seuls les Prix listés ci-dessous seront attribués dans le cadre du présent Concours.

Grand Prix (1 Grand Gagnant) :

Un voyage à Montréal pour le Six Invitational pour le Gagnant du Grand Prix et un (1) invité du 15 février 2018 au 19 février 2018. Inclut : les billets d'avion pour le Grand Gagnant et un (1) invité, en accord avec les détails ci-dessous, une chambre d'hôtel pour quatre (4) nuits dans la région de Montréal (conformément aux détails ci-dessous), deux (2) pack VIP pour le Six Invitational, et la possibilité de pouvoir rencontrer et saluer les développeurs d'Ubisoft lors du Six Invitational.

Valeur Commerciale Estimée (« VCE ») si le Grand Gagnant réside au-delà d'un rayon de 100 miles de Montréal, Québec : 1 900 \$US

VCE si le Grand Gagnant réside dans un rayon de 100 miles de Montréal, Québec : 1 000 \$US

Prix pour chacun des dix (10) Runner-up :

Une (1) figurine Rainbow Six Siege au choix du Runner-up (sous réserve des stocks disponibles)

VCE pour chaque Runner-up : 100 \$US

VCE TOTALE POUR L'ENSEMBLE DES PRIX ALLOUÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS SI LE GRAND GAGNANT RÉSIDE EN DEHORS DE QUEBEC : 2 900 \$US

VCE TOTALE POUR L'ENSEMBLE DES PRIX ALLOUÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS SI LE GRAND GAGNANT RÉSIDE DANS QUEBEC : 2 000 \$US

Détails du voyage composant le Grand Prix :

Du 15 au 19 février 2018, (si le Grand Gagnant réside en dehors du Québec) deux (2) billets aller-retour en classe économique pour le Gagnant du Grand Prix à partir d'un aéroport commercial majeur situé près du domicile du Gagnant (déterminé à la seule discrétion du Sponsor) en direction de Montréal, Québec et quatre (4) nuits à l'hôtel dans la région de Montréal, Québec (nuits du 15 au 18 février, hébergement en hôtel standard: une chambre, simple ou double, chambre et taxes seulement). Dates spécifiques du voyage choisies à la seule discrétion du Sponsor. Le choix du vol et des chambres d'hôtel composant ce Prix sera décidé par le Sponsor à sa seule discrétion.

Le transport terrestre sera privilégié au transport aérien si le Gagnant du Grand Prix habite dans un rayon de 100 miles de Montréal, au Québec. Le Prix ne comprend pas les dépenses sur place du Grand Gagnant, les extras, les frais de restauration, les frais de transport aller et retour entre l'aéroport et / ou le domicile ou l'hôtel du Gagnant, les frais de transport entre le 15 et le 19 février 2018, qui sont exclusivement supporté par le Gagnant du Grand Prix.

Le voyage devra avoir lieu aux dates indiquées ci-avant ou le Prix sera perdu dans son intégralité et pourra être alloué à un autre gagnant, désigné par le Sponsor à sa seule discrétion et si le temps le permet. Des restrictions, des conditions et des limitations de voyage peuvent s'appliquer. La VCE du Prix peut varier selon le point de départ, les dates de voyage, le transport terrestre et / ou les fluctuations du prix du billet d'avion.

Le Gagnant doit posséder des documents de voyage valides approuvés par le gouvernement et être prêt à signer tout autre document légal exigé par le Sponsor. Le Sponsor et les Entités du Concours ne sont pas responsables des annulations, retards, détournements ou substitutions, ou de tout acte ou omission de quelque nature que ce soit à l'égard du Prix. Toutes les taxes et / ou frais de transport aérien, y compris les taxes de départ, les frais d'inspection et de sécurité, les assurances, les repas, le transport terrestre non précisé, les taxes, les pourboires, les frais de voyage, les frais de stationnement, les boissons, les frais accessoires (y compris le minibar), les frais de téléphone, les marchandises, les souvenirs, l'essence et les autres dépenses qui ne sont pas expressément indiquées dans les présentes Règles Officielles sont la responsabilité exclusive du Gagnant. Le Gagnant doit se conformer à toutes les exigences d'enregistrement des compagnies aériennes et des hôtels, y compris, mais sans s'y limiter, la présentation d'une carte de crédit provenant d'un établissement bancaire majeur. Les composantes inutilisées du Prix n'ont aucune valeur monétaire. Tous les billets d'avion émis dans le cadre du Prix ne sont pas admissibles aux milles de fidélisation, aux escales et aux mises à niveau, et ne peuvent être jumelés à aucune autre promotion ou offre. Aucun changement ne sera apporté aux composantes du voyage une fois qu'une ou plusieurs éléments d'entre elles auront été réservées, sauf à la seule discrétion du Sponsor. Les billets perdus ou volés, les bons de voyage ou les certificats ou objets similaires, une fois qu'ils sont en la possession du Gagnant, ne seront pas remplacés. Aucun remboursement ou compensation ne sera effectué en cas d'annulation ou de retard de tout vol. Les voyages sont assujettis aux modalités et aux conditions énoncées dans les présentes Règles Officielles et à celles énoncées par la compagnie de transport fournissant le Prix, tel qu'il est précisé dans le contrat accompagnant les billets d'avion, ou autre, fourni par la compagnie de transport. Dans le cas où le Gagnant adopte un comportement (déterminé par le Sponsor à sa seule discrétion) odieux ou menaçant, illégal ou destiné à importuner, injurier, menacer ou harceler toute autre personne, le Sponsor se réserve le droit de résilier le Prix et de renvoyer le Gagnant à la maison sans autre compensation.

Toutes les taxes afférentes aux Prix sont à l'unique charge du Gagnant. Les Prix ne pourront être cédés ou échangés contre de l'argent. Le Sponsor se réserve le droit de procéder aux substitutions nécessaires, dues à des circonstances

indépendantes de sa volonté. Les Prix comprennent les frais d'expédition et de transport jusqu'au domicile des Gagnants, le cas échéant. Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre total de participations éligibles. Les Gagnants ne peuvent pas céder leur Prix à un tiers. Le Sponsor ne remplacera aucun Prix perdu ou volé.

Les Prix sont fournis « en l'état ». Les Participants reconnaissent que les entités de Promotion n'ont pris aucune responsabilité relative à toute garantie ou déclaration explicite ou implicite, de fait ou de droit, relative au Prix, et qu'elles n'en sont en aucun cas responsables.

En participant au Concours, les Gagnants reconnaissent que les Entités de Promotion n'ont pas pris et ne fourniront aucune assurance quelle qu'elle soit relative au Prix et que chaque Gagnant sera responsable de l'obtention et du paiement de toute assurance vie, de déplacement, automobile, accident, sur les biens ou autre forme d'assurance relative au Prix.

8. NOTIFICATION DU GAGNANT : Les Gagnants seront informés par email, envoyé à l'adresse email utilisée pour soumettre la Participation, sous dix (10) jours ouvrables suivant la sélection du Grand Gagnant. Le Sponsor ne saurait être tenu responsable pour toute perte, interception ou défaut de réception de la notification au Gagnant.

En cas de litige concernant l'identité de la personne qui a déposé une participation, la participation sera réputée avoir été déposée par le titulaire agréé de l'adresse email utilisée pour participer. Le « titulaire agréé du compte » est défini comme la personne physique à qui est attribuée l'adresse e-mail, par un fournisseur d'accès à Internet, un prestataire de service en ligne ou une autre organisation (par exemple une entreprise, un établissement d'enseignement, etc.) responsable de l'attribution d'adresses e-mail pour le domaine associé à l'adresse e-mail soumise.

Dans le cas où la réponse et les éventuels documents demandés par le Sponsor ne seraient pas retournés dans le délai indiqué, ou dans le cas où la notification ne pourrait être délivrée, la disqualification du Gagnant serait prononcée et un autre gagnant potentiel serait sélectionné et informé, si les délais le permettent.

9. DÉCLARATIONS, GARANTIES ET INDEMNISATION DU PARTICIPANT : Le Participant déclare et garantit au Sponsor qu'il est résident légal de l'un des pays concernés par ce Concours et que sa Participation au Concours (i) est une œuvre entièrement originale exclusivement créée par lui, (ii) n'est pas copiée d'une source externe (iii) n'est pas dans le domaine public et (iv) n'est pas soumise en violation ou en conflit avec la marque commerciale, les droits d'auteur, les droits à la vie privée/confidentialité, les droits à l'image et tout autre droit, d'un quelconque type ou d'une quelconque nature, de toute autre personne ou entité. LE PARTICIPANT ACCEPTE D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET DE PROTÉGER LE SPONSOR ET LES ENTITÉS DU CONCOURS, FACEBOOK, TWITTER, YOUTUBE ET TOUTES AUTRES PERSONNES ASSOCIÉES OU AFFILIÉES AU DEVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONCOURS CONTRE L'ENSEMBLE DES PLAINTES, DOMMAGES ET RESPONSABILITÉS À L'ENCONTRE DU SPONSOR, DES ENTITÉS DU CONCOURS ET DES TIERS DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU PRÉSENT CONCOURS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT CONTRE (A) TOUTE VIOLATION DES DÉCLARATIONS ET GARANTIES SUSMENTIONNÉES, (B) TOUTE ACTION EN RÉPARATION DE PRÉJUDICES, DE PERTES OU DE DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION AU PRÉSENT CONCOURS OU DE L'ACCEPTATION, DE L'UTILISATION OU DE LA PERTE DE TOUT PRIX, ET (C) TOUTE ACTION FONDÉE SUR LES DROITS À LA VIE PRIVÉE/CONFIDENTIALITÉ, LES DROITS À L'IMAGE, LA DIFFAMATION, LA VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR ET/OU DE LA MARQUE COMMERCIALE ASSOCIÉE À LA SOUMISSION OU À L'EXPLOITATION DU CONCEPT DU PARTICIPANT.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : Le Sponsor, les Entités du Concours, Facebook, Twitter, YouTube ainsi que toute tierce partie associée ou affiliée au développement et à l'exécution du présent Concours ne sont pas responsables des problèmes de téléchargement ou de chargement de toute information relative au Concours sur ou depuis le site Internet ou de tout autre dysfonctionnement technique du matériel électronique, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, du fournisseur d'accès, du matériel informatique ou du logiciel, des lignes téléphoniques, de la non-réception de toute participation envoyée par courriel au Sponsor, du fait de problèmes techniques, de trafic, d'encombrement du réseau Internet ou du site Internet ou de tout autre problème technique impactant toute participation par le biais du site Internet, notamment, tout dysfonctionnement des

télécommunications ou toute communication défectueuse, perdue, retardée, incomplète, brouillée ou détournée, susceptible de limiter la possibilité d'un Participant de participer au Concours.

EN DEHORS DE LA FRANCE, DE L'ALLEMAGNE ET DU ROYAUME-UNI, CONCERNANT LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT D'UN DÉCÈS OU D'UN DOMMAGE CORPOREL, LE PARTICIPANT DÉGAGE PAR LES PRÉSENTES, DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, LE SPONSOR, LES ENTITÉS DU CONCOURS, FACEBOOK, TWITTER, YOUTUBE OU TOUT AUTRE TIERS ASSOCIÉ OU AFFILIÉ AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONCOURS DE TOUTE RÉCLAMATION, DE TOUS DOMMAGES-INTÉRÊTS, DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET DE TOUTE ACTION (LES « RÉCLAMATIONS ») POUVANT DÉCOULER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN INTÉGRALITÉ OU EN PARTIE, DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU CONCOURS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE : (I) TOUTE DÉFAILLANCE TECHNIQUE, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT LE DYSFONCTIONNEMENT DE TOUT ORDINATEUR, CÂBLE, RÉSEAU, MATÉRIEL INFORMATIQUE OU LOGICIEL ; (II) L'INDISPONIBILITÉ OU L'INACCESSIBILITÉ DE TOUTE TRANSMISSION OU DE TOUT SERVICE TÉLÉPHONIQUE OU INTERNET ; (III) TOUTE INTERVENTION HUMAINE NON-AUTORISÉE AU COURS DU PROCESSUS DE PARTICIPATION OU DU CONCOURS ; (IV) TOUTE ERREUR ÉLECTRONIQUE OU HUMAINE POUVANT SURVENIR AU COURS DE LA GESTION DU CONCOURS OU DU TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ; (V) TOUTE BLESSURE OU TOUT DOMMAGE CAUSÉ(E) À DES PERSONNES OU À DES BIENS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT, AU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUX LOGICIELS DU PARTICIPANT ; (VI) TOUTE ATTEINTE AU DROIT À LA VIE PRIVÉE/CONFIDENTIALITÉ, AU DROIT DE PUBLICITÉ, À L'IMAGE, TOUTE DIFFAMATION, TOUTE VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR ET/OU TOUTE ATTEINTE AUX MARQUES DÉPOSÉES LIÉE(S) À L'INSCRIPTION D'UN PARTICIPANT ET (VII) TOUTE ACCEPTATION, UTILISATION OU PERTE DE TOUT PRIX PAR LE PARTICIPANT. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS ; PAR CONSÉQUENT, TOUT OU PARTIE DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES EST SUSCEPTIBLE DE NE PAS S'APPLIQUER AU PARTICIPANT.

11. AUTORISATION DE PUBLICITÉ/CESSION DES DROITS : L'acceptation d'un quelconque Prix constitue une permission octroyée par le Gagnant du Prix aux Entités du Concours quant à l'utilisation des éléments de participation du Gagnant, notamment, les vidéos, le nom, la photographie, le portrait, la voix, les informations biographiques, les déclarations et l'adresse complète (collectivement les « **Attributs** ») à des fins publicitaires et/ou promotionnelles dans le monde entier et sous tous les formats existants à ce jour ou conçus ultérieurement, à perpétuité, sans autre contrepartie ou demande d'autorisation et elle dégage les Entités du Concours de toute réclamation découlant de l'utilisation desdits Attributs.

Tout contenu soumis au Sponsor devient la seule propriété du Sponsor et ne sera ni restitué ni reconnu. En contrepartie de sa participation au Concours, le Participant reconnaît renoncer à l'ensemble de ses droits sur les éléments matériels soumis. La soumission d'une participation octroie au Sponsor et à ses agents le droit d'enregistrer, copier, publier, utiliser, éditer, exposer, distribuer, exécuter, commercialiser, adapter, modifier et/ou concéder toute licence ou sous-licence de ladite participation d'une quelconque façon, sur un quelconque support, sans limitation et sans compensation pour le Participant. La soumission d'une participation implique également le consentement du Participant à céder et transférer au Sponsor tout droit, titre et intérêt dans la participation, notamment, mais non limitativement, tout droit d'auteur.

Pour les résidents français uniquement : Les gagnants français recevront un document intitulé « cession des droits/autorisation d'exploitation » visant à obtenir leur accord concernant l'utilisation de leur nom, portrait, ville de résidence et photographies à des fins promotionnelles et sans contrepartie autre que le Prix gagné. L'absence de consentement n'empêche nullement le gagnant de recevoir son Prix.

12. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ Toute information personnelle fournie par le Participant au Sponsor est soumise à la politique de confidentialité d'Ubisoft disponible à l'adresse suivante : <https://legal.ubi.com/privacypolicy/>. En participant au Concours, le Participant est automatiquement enregistré comme membre du site Internet du Sponsor (www.ubi.com). Par conséquent, le Participant est susceptible de recevoir des courriels et promotions supplémentaires de la part du Sponsor au même titre qu'un quelconque de ses

membres. Toute information personnelle fournie par le Participant dans le cadre du Concours est également soumise aux conditions d'utilisation du Sponsor disponibles à l'adresse suivante : <http://legal.ubi.com/termsfuse/>.

13. **INFORMATIONS PERSONNELLES DU PARTICIPANT** : La participation au Concours implique l'acceptation du stockage de données à caractère personnel du Participant aux États-Unis à des fins d'administration du Concours. Le destinataire de vos données personnelles est le Sponsor ou les sociétés affiliées au Sponsor. Les Participants ont le droit d'accéder, de supprimer et de corriger leurs données personnelles. Les Participants peuvent demander le réclamer en envoyant un message avec leur demande, précisant en objet "REMOVE FROM CONTEST" à SixInvitationalSubmissions@ubisoft.com.

14. **DISQUALIFICATION** : Le Participant convient de ne pas soumettre une Participation contenant (i) des marques commerciales, des droits d'auteur et/ou des logos n'appartenant pas au Participant et/ou un langage ou injurieux vis-à-vis d'un tiers et/ou susceptibles de porter atteinte à la réputation d'un tiers. Le Participant reconnaît que l'acceptation par le Sponsor de la participation du Participant dépend du respect par le Participant des principes susmentionnés. S'il venait à être établi que le Participant ne respectait pas les principes susmentionnés, le Sponsor se réserverait le droit de disqualifier le Participant

Les participations déposées au nom d'une autre personne par tout individu ou toute autre entité seront déclarées invalides et seront disqualifiées du présent Concours. Toute participation considérée par le Sponsor, à son entière discrétion, comme ayant été déposée de la sorte sera annulée. Dans le cas où un litige relatif à l'identité de l'individu ayant déposé une participation ne pourrait être résolu à la satisfaction du Sponsor, la participation concernée sera considérée inéligible.

Le Sponsor se réserve le droit à sa seule discrétion de disqualifier tout individu qui ne serait pas un résident légal des pays concernés par ce Concours; qui serait surpris à falsifier la procédure de participation ou le déroulement du Concours, à agir en violation des présentes Règles Officielles ou à faire preuve d'un comportement de mauvaise foi ou perturbateur, ou cherchant à perturber ou à nuire au déroulement légitime du Concours, ou à irriter, nuire à, menacer ou harceler toute personne. Le Sponsor se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts et d'engager tout autre recours dans la limite autorisée par la loi. Aucune participation incomplète, falsifiée, générée par un programme informatique ni aucune autre participation multiple automatisée ne sera acceptée.

15. **ANNULATION** : Ubisoft se réserve le droit d'annuler ou de modifier le Concours si un quelconque acte de fraude ou une quelconque défaillance technique venait à nuire à l'intégrité du Concours, tel que défini par le Sponsor, à sa seule discrétion, et d'attribuer les Prix sur la base des participations éligibles enregistrées avant l'annulation.

16. **LITIGES** : Dans les limites autorisées par la loi, le Participant convient que : (1) tous les litiges, toutes les réclamations, actions en justice, etc. découlant de ou en lien avec le présent Concours ou tout Prix attribué seront résolus individuellement, sans recourir à une action de groupe en justice, et qu'en participant au Concours, le Participant convient que la résolution formelle des litiges sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux situés à Los Angeles, CA, États-Unis ; (2) que toute réclamation, tout jugement et toute décision seront limités aux frais remboursables réels encourus, notamment les frais associés à la participation au présent Concours, mais en aucun cas aux frais d'avocats ; et (3) sauf interdiction, que le Participant ne sera en aucun cas autorisé à obtenir les dommages-intérêts indirects, punitifs et accessoires et tous autres dommages, à l'exception des frais remboursables réels . Dans les limites autorisées par la loi, tout problème et toute question relatifs à la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présentes Règles Officielles ou des droits et obligations du Participant et du Sponsor en lien avec le Concours seront régis par et interprétés conformément au droit des États-Unis et de l'État de Californie, sans donner effet à toute clause de choix ou de conflit de droit, qui imposerait l'application des lois d'une juridiction autre qu'une juridiction de l'État de Californie et tout litige découlant de ce Concours sera, dans les limites autorisées par la loi applicable, soumis aux tribunaux de l'État de Californie et tranchés par ces derniers. *Pour les résidents québécois uniquement* : Tout litige à l'égard de la conduite ou de l'organisation d'un concours publicitaire doit être adressé à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il puisse être tranché. Tout litige concernant l'attribution d'un Prix peut être soumis à la Régie, uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à s'entendre. *Pour les Résidents*

allemands uniquement : La présente limitation de juridiction et du montant des dommages-intérêts ne s'applique pas si elle n'est pas autorisée par la loi.

17. **RÈGLES OFFICIELLES, LISTE DES GAGNANTS** : une copie des Règles Officielles peut être téléchargée à partir du lien suivant www.Rainbow6.com, pour toute la durée du Concours. Une liste des Gagnants sera disponible sur www.Rainbow6.com et mise en ligne au cours de l'événement. Par ailleurs, la Liste des Gagnants et les présentes Règles Officielles peuvent également être obtenues en adressant une enveloppe timbrée avec votre adresse personnelle, portant la mention " Six Invitational Golden Ticket Competition" à Ubisoft Inc. 625 Third Street, San Francisco, CA 94107, USA.

18. **DIVERS** :

© 2015 Ubisoft Entertainment. All Rights Reserved. Tom Clancy's, Rainbow Six, The Soldier Icon, Ubisoft and the Ubisoft logo are registered or unregistered trademarks of Ubisoft Entertainment in the U.S. and/or other countries.

L'utilisation du nom, de la marque commerciale du fabricant du Prix, le cas échéant, n'est autorisée qu'afin de décrire ledit Prix, et ne sous-entend pas une affiliation ou un partenariat.

L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une quelconque disposition des présentes Règles Officielles n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans le cas où une quelconque disposition serait jugée invalide ou autrement inapplicable ou illégale, les présentes règles resteront en vigueur et seront interprétées conformément à leurs termes comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas intégrée aux présents.

LE PRÉSENT CONCOURS N'EST EN AUCUN CAS SPONSORISÉ, RECONNU OU GÉRÉ PAR, OU ASSOCIÉ A FACEBOOK, TWITTER, YOUTUBE OU TOUT AUTRE RÉSEAU SOCIAL. VOUS TRANSMETTEZ VOS INFORMATIONS A UBISOFT INC. ET NON À FACEBOOK, TWITTER, YOUTUBE OU TOUT AUTRE RÉSEAU SOCIAL.

Aucun élément des présentes Règles Officielles ne sera jugé comme une exclusion ou une restriction des droits prévus par la loi du Gagnant ou du Participant en qualité de consommateur.

Pour les résidents français : En vertu du droit français relatif à la collecte et au traitement des données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de vos données personnelles. Vous avez également le droit de vous opposer à la collecte des données, dans certaines circonstances. Pour exercer ce droit, vous pouvez écrire à " Six Invitational Golden Ticket Competition" à Ubisoft Inc. 625 Third Street, San Francisco, CA 94107, USA. Le contrôleur et le destinataire des données est Ubisoft Inc. Vos données seront transférées en dehors de l'Union européenne.

Pour les résidents allemands uniquement : Au titre de la loi fédérale allemande sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'information sur les données personnelles stockées vous concernant, notamment leur origine, leur destinataire ou catégorie de destinataires ainsi que l'objectif du stockage. De plus, vous disposez d'un droit de correction et, dans certains cas, de désactivation et de suppression des données de même que, dans certains cas, le droit de vous opposer à la collecte, au traitement et à l'utilisation de vos données personnelles. Pour exercer ce droit, vous pouvez écrire à : " Six Invitational Golden Ticket Competition" à Ubisoft Inc. 625 Third Street, San Francisco, CA 94107, USA.

Pour les résidents britanniques uniquement : Les Participants ont le droit d'accéder, de supprimer et de corriger leurs données personnelles. Les Participants pourront demander la mise en œuvre de cette action en envoyant un message à : " Six Invitational Golden Ticket Competition" à Ubisoft Inc. 625 Third Street, San Francisco, CA 94107, USA.